

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article1174>

La privatisation américaine de la guerre en Afghanistan, source de préoccupation

- Actualités - Actualité -

Date de mise en ligne : mardi 4 août 2009

Site de l'Association Adéquations



Un groupe d'experts des droits de l'homme auprès des Nations Unies a exprimé mardi sa préoccupation face à la privatisation croissante de la guerre en Afghanistan, à l'issue d'une visite officielle de deux semaines aux Etats-Unis.

Le Groupe de travail des Nations Unies sur le recours aux mercenaires s'est dit préoccupé de l'intention affichée par les Etats-Unis d'accroître le nombre de contractuels privés pour répondre à la demande de troupes en Afghanistan.

« Le recours à des compagnies militaires et de sécurité privées risque de brouiller davantage la distinction entre personnel militaire et civil, qui est pourtant obligatoire en droit international », a dit la présidente du groupe de travail, Mme Shaista Shameem.

Les experts ont rencontré de hauts représentants du gouvernement américain et du Congrès, de la société civile, des enseignants et des membres des syndicats des compagnies militaires et de sécurité privées. Ils se sont dit aussi inquiets de la récente objection formulée par le gouvernement du Président Barack Obama à une disposition du budget de la défense pour 2010 qui aurait interdit le recours au personnel contractuel pour interroger les détenus pendant ou après les hostilités.

« Compte tenu de l'implication de ces contractuels dans les mauvais traitements infligés aux personnes détenues par les Etats-Unis, le groupe de travail appelle les Etats-Unis à reconsidérer leur position », a dit Mme Shameem.

Cette dernière a souligné que souvent le recours excessif à la force pouvant conduire à des blessures ou à la mort dans ces situations ne donnait pas lieu à des enquêtes adéquates.

Le groupe de travail a aussi évoqué les abus signalés en Afghanistan et en Iraq ainsi que la participation de ces contractuels à la politique américaine de sous-traitance à des pays tiers de la détention de certains individus.

A ce jour, 17 affaires impliquant des contractuels font l'objet d'une enquête du Département de la Justice américain, sept ayant abouti à des condamnations.

Le groupe de travail souhaite par ailleurs l'élaboration d'un traité international sur le recours aux contractuels privés dans le domaine de la sécurité.

Rappel d'une actualité du 14 avril 2009 : le Groupe de travail recommande la régulation des activités des sociétés militaires et de sécurité privée

Communiqué de l'ONU, 14 avril 2009

Le Groupe de travail des Nations Unies sur l'utilisation de mercenaires a souligné aujourd'hui au terme de sa troisième session la nécessité de créer de nouvelles normes juridiques internationales afin de réguler les activités

des mercenaires et des compagnies privées de sécurité militaire.

« Le Groupe, établi en 2005, a également élu un nouveau président, Alexander Nikitin », indique un communiqué publié aujourd'hui à Genève.

Les cinq membres qui composent le Groupe de travail ont exprimé leur inquiétude face à de nouvelles activités mercenaires menées par des sociétés militaires et de sécurité privées dans les zones de conflits. Ils travaillent actuellement pour combler les lacunes juridiques existantes quant à la régulation des activités mercenaires.

En novembre dernier, le Groupe de travail s'était inquiété, dans son deuxième rapport, du fait que seulement 30 états avaient ratifié la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et la formation de mercenaires, ainsi que de l'absence de réglementation régionale et nationale régissant les sociétés militaires et de sécurité privée qui agissent sans supervision et en toute impunité.

Le programme de travail du Groupe de travail inclut par ailleurs l'organisation d'une réunion régionale pour les pays d'Europe de l'est et de la Communauté des États indépendants, ainsi que des visites dans plusieurs pays, dont le Royaume-Uni et l'Afghanistan cette année.

Post-scriptum :

A consulter sur le site d'Adéquations :

► Rubrique [Droits humains](#) et notamment [Paix & conflits](#)